Financer sa formation

Suivre une formation implique de pouvoir financer celle-ci. Selon votre profil et votre parcours, différentes modalités de prise en charge des coûts de formation sont possibles. Nous allons vous les présenter ci-après.



PROFIL

- **Je suis salarié.e**
- **Je suis demandeur d'emploi**
- **Je suis travailleur indépendant**
- **Je m'inscris sur mon initiative personnelle**
- **Je suis en situation de handicap**

La présence à l'ensemble des sessions de formation est obligatoire, quel que soit le type de financement.

Toute absence devra être justifiée par un cas de force majeure, avec présentation de justificatifs. À défaut, une convocation en commission disciplinaire pourra être envisagée avec un possible arrêt de la formation.

Si vous avez des questions sur un mode de financement, vous pouvez nous contacter au 07 69 83 48 34 ou formation.pdl@sportspourtous.org.

Financer sa formation

JE SUIS SALARIÉ.E

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Départ en formation à l'initiative de l'employeur dans le cadre du Plan de Développement des Compétences : prise en charge de la formation par l'Opérateur de Compétences (OPCO).

Si l'OPCO prend en charge le financement, le Comité Régional Sports pour Tous gère les aspects administratifs et financiers pour les clubs.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Départ en formation à l'initiative du salarié dans le cadre de son Compte Personnel de Formation (CPF) : les actions de formation sont prises en charge par l'OPCO ou des financements partagés sont possibles. (financements valables uniquement pour les formations professionnelles).

EN SAVOIR +

CPF DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Le CPF transition professionnelle remplace l'ancien CIF, il est géré par la commission paritaire interprofessionnelle régionale. C'est un **congé permettant au salarié de s'absenter de son poste** pour suivre une formation afin de développer ses compétences. Contrairement au plan de développement des compétences, la formation peut ne pas avoir de rapport avec le poste actuel que vous occupez.

Financer sa formation

JE SUIS DEMANDEUR D'EMPLOI

INDEMNISÉ PAR FRANCE TRAVAIL

Les demandeurs d'emploi peuvent demander un financement pour une formation à condition que celle-ci les **aide à retrouver un emploi ou à avancer dans leur transition professionnelle.**

Selon les situations, prise en charge des coûts de formation, des frais de formation et de la rémunération ou de la seule rémunération par France Travail.

France Travail peut verser un complément au CPF. Dans tous les cas, les demandes de financement pour les demandeurs d'emploi passent par France Travail. Prenez rendez-vous avec votre conseiller.

NON-INDEMNISÉ PAR FRANCE TRAVAIL

Renseignez-vous également auprès de votre région. **Chaque région a des dispositifs spécifiques pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leur formation.**

Votre conseiller France Travail pourra également vous orienter vers ce type de dispositif si les budgets formation France Travail sont restreints ou ne s'appliquent pas à votre cas.

Retrouvez toutes les aides de la Région Pays de la Loire ici : https://www.paysdelaloire.fr/les-aides?sous_thematique=179

Financer sa formation

JE SUIS TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

DIFFÉRENTS ORGANISMES SELON VOTRE SECTEUR

Possibilité de prise en charge par le **Fonds d'Assurance Formation (FAF) des non salariés**, par l'**AGEFICE (Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprise)**, par le **FIFPL pour les autoentrepreneurs**, par le **FAFCEA pour les artisans**.

Avant de faire sa demande, le travailleur indépendant doit avoir l'attestation de paiement de la CFP fournie par l'Urssaf sur son compte personnel.

Il doit déposer une demande de prise en charge auprès du fonds d'assurance formation (FAF) dont il dépend. La demande se fait au minimum 1 mois avant le début de la formation prévue.

Pour en savoir plus sur ces organismes :

- FAF PM : https://www.fafpm.org
- AGEFICE : https://communication-agefice.fr
- FIFPL : https://www.fifpl.fr
- FAFCEA : https://www.fafcea.com

Financer sa formation

JE M'INSCRIS SUR MON INITIATIVE PERSONNELLE

FINANCEMENT PERSONNEL

Le candidat règle personnellement le montant de la formation selon des modalités énoncées dans le contrat de formation :

soit par chèque | **soit par virement**

*Le paiement est **à réaliser à réception de la facture**.*
Possibilité de paiement échelonné dans certaines situations.

Toute somme non payée à échéance entraine l'application de pénalités.



Et pourquoi ne pas demander à vos proches de vous aider en vous offrant cette formation comme cadeau de Noël ou d'anniversaire ?!

Financer sa formation

JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP

DES AIDES DE FINANCEMENT POSSIBLES

Financement possible AGEFIPH.

Se rapprocher des structures CAP emploi départementales :

https://www.capemploi-44.com/

EN SAVOIR +

ACCESSIBILITÉ

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez participer à l'une de nos formations. Faites-le nous savoir : nous mettrons tout en œuvre pour trouver une solution adaptée. (en savoir +)

*Contacter la référente handicap : Céline Besançon au 06 07 32 31 25 ou sur celine.besancon@*sportspourtous.org